



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

Mise en service du centre pénitentiaire de Caen-Ifs

*

Dimanche 3 Décembre 2023



Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr

Bureau de presse du ministère : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes :

Anne-Sophie Cortinovis - 06 27 38 72 45

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

Inauguré le 6 octobre 2023 par Elisabeth Borne, Première ministre et Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, le centre pénitentiaire de Caen-Ifs entre en service aujourd'hui dimanche 3 décembre 2023, après le transfert de plus de 300 personnes détenues cette nuit depuis la maison d'arrêt de Caen, qui a nécessité plusieurs mois de préparation pour les personnels et forces de sécurité.

Dimanche 3 décembre, dans le cadre d'une opération de sécurité publique placée sous l'autorité du préfet du Calvados, l'administration pénitentiaire, avec le soutien des forces de sécurité, a procédé au transfert de plus de 300 personnes, détenues au sein de l'actuelle maison d'arrêt de Caen vers le nouveau centre pénitentiaire de Caen-Ifs, qui est entré dès lors en fonctionnement.

Sa construction a nécessité 30 mois de travaux et a été achevée à l'été 2023. Mené par l'agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij), ce chantier comportait une dimension sociale, puisque 60 000 heures d'insertion ont été effectuées par des demandeurs d'emploi ou des bénéficiaires du RSA dans le cadre d'un parcours de professionnalisation.

Ce nouvel établissement pénitentiaire répond à la double problématique de surpopulation carcérale et de dégradation du bâti, et offrira de meilleures conditions de travail pour les agents pénitentiaires et de détention pour les personnes détenues, des équipements variés pour déployer des prises en charge adaptées aux différents publics écroués, ainsi qu'un environnement de travail bien étudié et fonctionnel pour les personnels pénitentiaires et les partenaires associés.

Cette ouverture entraînera la fermeture de la maison d'arrêt de Caen sise au centre-ville au 10 rue du général Duparge, qui avait été construite entre 1899 et 1904. L'administration pénitentiaire remettra ce site, après nettoyage et désinstallation de divers matériels, au service des Domaines. Le centre pénitentiaire de Caen, situé 35 rue du général Moulin, demeure quant à lui en service.

Plan 15 000

La livraison du centre pénitentiaire de Caen-Ifs s'inscrit dans le programme ambitieux de construction de 15 000 places de prison supplémentaires, lancé en 2018 par le président de la République et porté par le garde des Sceaux.

Le plan 15 000 est une priorité du président de la République qui portera à 75 000 places le nombre total de places disponibles d'ici 2027. Ce programme vise à assurer la réponse pénale, améliorer les conditions de travail des personnels pénitentiaires, améliorer la prise en charge des détenus, et lutter contre la surpopulation carcérale.

Sur les 50 chantiers d'établissements pénitentiaires du programme, la moitié sera opérationnelle en 2024 et 11 ont été mis en service pour la seule année 2023.

Ce programme de construction vise à assurer la réponse pénale, améliorer les conditions de travail des personnels pénitentiaires, améliorer la prise en charge des détenus, et lutter contre la surpopulation carcérale.

Le nouveau centre pénitentiaire de Caen-Ifs

D'une capacité totale de **551 places**, le centre pénitentiaire de Caen-Ifs dispose de :

- Un quartier d'**accueil et d'évaluation (QAE) de 51 places**, auquel est affectée la personne détenue à son arrivée dans la structure. A l'issue d'une période d'information et d'évaluation, **elle** est orientée vers le bâtiment le plus adapté à son profil et à ses besoins, et à la prise en charge qui sera mise en œuvre la concernant,
- Deux bâtiments d'hébergement maison d'arrêt **hommes de 160 places chacun**,

- Un quartier **femmes de 41 places**, dont **3 places mères-enfants** (cellules spécialement équipées pour les femmes détenues avec un enfant en bas âge ou enceintes),
- Un quartier **mineurs de 15 places**,
- Un quartier **régime de confiance de 124 places** qui permet de travailler l'autonomie et la responsabilisation des personnes détenues, et d'organiser des d'activités autour de la citoyenneté et du développement durable,
- **Une unité sanitaire (US)** afin d'assurer les consultations et les soins ambulatoires, composée d'une équipe hospitalière chargée des soins somatiques : médecins généralistes, y compris internes, médecins spécialistes hors psychiatres, chirurgiens-dentistes et pharmaciens, personnels infirmiers...
- Des **locaux dédiés à l'insertion et à la prévention de la récidive** : salle de spectacle, salle multiculturelle, salle de création audiovisuelle, bibliothèque, bureaux d'entretiens pour les partenaires (Pôle emploi, mission locale...),
- **Des espaces sportifs diversifiés** (salles d'activités, gymnases et terrains de sport extérieurs),
- **Des ateliers** de travail (production) et de formation professionnelle. Des personnels détachés de **l'Éducation nationale** sont également présents afin d'organiser l'enseignement général auprès des personnes détenues,
- Une **cuisine** assurant la préparation des repas et une **boulangerie**, cette dernière fonctionnant sous format structure d'insertion par l'activité économique,
- De **parloirs familles et avocats, de quatre unités de vie familiale**.
- Hors enceinte également : un **local d'accueil des familles de personnes détenues (avant les parloirs)** et un **mess pour les personnels**.

Le développement des activités et des prises en charge

De nombreux espaces de vie ont été aménagés **pour favoriser les activités collectives culturelles, culturelles, éducatives ou sportives**, en particulier au sein d'un pôle dédié à l'insertion et à la prévention de la récidive : salles de cours scolaires, salle informatique, salle d'activités, salle de spectacle, salle de création audiovisuelle, bibliothèque...

En parallèle, les personnes détenues qui le souhaitent, pourront exercer une **activité professionnelle rémunérée ou suivre une formation**. Le travail pénitentiaire offre la possibilité aux détenus de bénéficier d'un revenu, d'indemniser les victimes et surtout d'acquérir des réflexes professionnels. Le travail en détention s'effectue auprès d'entreprises privées, installées au sein de l'établissement (concessions), ou par le biais du service général, c'est-à-dire des activités liées au fonctionnement de l'établissement : nettoyage, restauration collective...

La formation professionnelle et générale est également un des leviers essentiels de réinsertion, à cette fin le centre pénitentiaire de Caen-lfs est doté d'une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) autour d'une boulangerie. **L'enseignement** permet, pour sa part, de lutter contre l'illettrisme, mais aussi de proposer des remises à niveau et une formation générale.

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP 14) mettra en œuvre des **programmes de prise en charge adapté à chaque public** et des **actions d'insertion sociale et professionnelle afin de préparer la sortie et prévenir la récidive**, en lien avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Une structure d'accompagnement vers la sortie (SAS)

Une **structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) de 140 places, dont 50 places de semi-liberté** sera prochainement mise en service, courant décembre.

Quartiers rattachés à un centre pénitentiaire, les SAS visent à favoriser l'autonomisation et la responsabilisation des personnes condamnées ; avec pour fonction, grâce à la prise en charge proposée, de renforcer le sens de la peine, mais également d'aider à la préparation de la sortie des personnes condamnées à des moyennes et longues peines. Tous les dispositifs y sont mis en place pour favoriser la réinsertion des personnes détenues et mieux prévenir la récidive.